

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Amender l'annotation à *Taxus wallichiana* (actuellement l'annotation #2) comme suit :

Sert à désigner toutes les parties et tous les produits, sauf:

- a) les graines et le pollen;
- b) les produits pharmaceutiques finis.

B. Auteurs de la proposition

Chine et Etats-Unis d'Amérique, conformément à la recommandation adoptée par consensus à la 12^e session du Comité pour les plantes (Leydes, mai 2002).

C. Justificatif1. Taxonomie

1.0 Division: Coniferophyta

1.1 Classe: Pinopsida

1.2 Ordre: Taxales

1.3 Famille: Taxaceae

1.4 Espèce: *Taxus wallichiana* L.

1.5 Synonymes scientifiques: *Taxus baccata* L. sous-espèce *wallichiana* (Zucc.) Pilger 1903
Taxus nucifera Wall. 1784
Taxus contorta Griff. 1848
Taxus orientalis Bertol. 1862
Taxus yunnanensis W. C. Cheng & L. K. Fu 1975
Taxus wallichiana Zucc. var. *yunnanensis* (W. C. Cheng & L. K. Fu)
 C. T. Kuan 1983
Taxus chinensis (Pilg.) Rehder var. *yunnanensis* (W. C. Cheng &
 L. K. Fu) L. K. Fu 1993 (Farjon 2001)

1.6 Noms communs: français: If de l'Himalaya
 anglais: Himalayan yew
 espagnol: Tejo del Himalaya
 chinois: ximalaya, hongdoushan

1.7 Numéro de code: ---

2. Paramètres biologiques

Depuis l'inscription de *Taxus wallichiana* à l'Annexe II à la CdP9 (Fort Lauderdale, 1994), l'essentiel du commerce international concerne les composés chimiques (par ex., paclitaxel) exportés par de grandes entreprises pharmaceutiques (telles que 21 CEC, Kingherb International, Hande Technological Development Co. Ltd, Phytogen Life Sciences, Sigma-Aldrich Inc., SiniWest Holdings, Inc.). Dans une étude des plantes médicinales inscrites aux annexes de la CITES, Schippmann (2001) a conclu que l'annotation pour *Taxus wallichiana* couvrait les extraits, et que ces spécimens étaient par conséquent soumis aux contrôles CITES. Toutefois, les pays d'exportation, en particulier la Chine et l'Inde, n'ont pas signalé de commerce de ces produits. Les auteurs ont suggéré que les Parties à la

CITES concernées considéraient peut-être les extraits chimiques comme des "produits pharmaceutiques finis", et donc exemptés des contrôles CITES. Ce sont en réalité des extraits (par ex., ingrédients pharmaceutiques crus, semi purifiés et actifs) qui sont exportés et non la biomasse végétale (Shah 1994; Bertrand von Arx, com. pers., mai 2002). Ainsi, pour réglementer les produits commercialisés et permettre aux pays de l'aire de répartition (notamment la Chine, l'Inde et le Népal) de mieux surveiller et contrôler les exportations et les importations de cette espèce, et de prévenir les prélèvements non durables de *Taxus wallichiana*, une nouvelle annotation est proposée, servant à désigner toutes les parties (sauf les graines et le pollen) et les dérivés chimiques (sauf les produits pharmaceutiques finis).

3. Utilisation et commerce

Aucun.

4. Conservation et gestion

Aucun.

5. Information sur les espèces semblables

Aucun.

6. Autres commentaires

Les Etats-Unis d'Amérique ont envoyé un projet de proposition à tous les Etats de l'aire de répartition de *Taxus wallichiana*; seule la Chine a répondu, en soutenant la proposition et en demandant de la co-parrainer. Les Etats-Unis d'Amérique ont également demandé des commentaires par voie d'avis avis public (12 janvier 2004) dans le *U.S. Federal Register*, Volume 69 (7): 1757-1761.

7. Remarques supplémentaires

En inscrivant *Taxus wallichiana* à l'Annexe II (Fort Lauderdale, 1994), les Parties ont décidé de ne pas réglementer les dérivés chimiques de cette espèce. Toutefois, du fait même de cette exclusion, l'annotation actuelle à *Taxus wallichiana* implique que la majeure partie du commerce de cette espèce échappe à l'enregistrement et aux contrôles CITES.

La présente proposition a été établie suite à une étude de l'inscription actuelle de *Taxus wallichiana*, qui a débuté à la 10^e session du Comité pour les plantes (Shepherdstown, 2000). A la 11^e session du Comité pour les plantes (Langkawi, 2001), il a été déterminé que l'inscription de *Taxus wallichiana* et son annotation n'étaient pas efficaces car elles exemptent ou sont interprétées comme exemptant les dérivés chimiques (et extraits) des contrôles CITES. A la 12^e session du Comité pour les plantes (Leydes, 2002), il a été convenu que les Etats-Unis d'Amérique et d'autres auteurs potentiels soumettraient une proposition à la CdP12 (Santiago, 2002). Toutefois, faute de temps, cette proposition n'a pas pu être préparée à temps.

De plus, la proposition originale d'inscription de *Taxus wallichiana* à l'Annexe II a été adoptée avec une annotation visant à inclure un seul synonyme taxonomique, *Taxus baccata* L. sous-espèce *wallichiana* Zuccarni. A la CdP12 (Santiago, 2002), la *World Checklist et Bibliography of Conifers* (2001) de Aljos Farjon a été adoptée (résolution Conf. 12.11) en tant que référence normalisée pour les espèces de conifères. Selon Farjon (2001), il existe six autres synonymes de *Taxus wallichiana*: *Taxus nucifera* Wall.; *Taxus contorta* Griff.; *Taxus orientalis* Bertol.; *Taxus yunnanensis* W. C. Cheng & L. K. Fu; *Taxus wallichiana* Zuccarni var. *yunnanensis* (W. C. Cheng & L. K. Fu) C. T. Kuan; et *Taxus chinensis* (Pilger) Rehder var. *yunnanensis* (W. C. Cheng & L. K. Fu) C. T. Kuan (Farjon 2001). Sur ces six synonymes, trois seulement, *Taxus contorta*, *Taxus orientalis*, et *Taxus yunnanensis*, sont en usage actuellement. En outre, la fiche d'identification CITES de *Taxus wallichiana* inclut les synonymes *Taxus contorta*, *Taxus orientalis*, et *Taxus yunnanensis* (Lange et Schippmann).

Les chercheurs Cheng et Fu (1978) ont identifié et illustré deux espèces de *Taxus* du sud-ouest de la Chine. Les spécimens restreints au sud-ouest du Xizang, ont été identifiés en tant que *Taxus wallichiana* Zuccarini, et les spécimens du sud-ouest du Sichuan, de l'ouest du Yunnan, et du sud-est

du Xizang ont été reconnus comme *Taxus yunnanensis* (Cheng et L. K. Fu, 1975). Toutefois, d'autres recherches taxonomiques menées par Nam Li et L. K. Fu (1997) ont démontré que selon l'étude critique des types et le matériel authentique, les spécimens de *Taxus yunnanensis* de Cheng et Fu appartenaient en réalité à *Taxus wallichiana*. En outre, les spécimens décrits par Cheng et Fu comme *Taxus wallichiana* ont par la suite été reconnus comme une nouvelle espèce, *Taxus fuana* Nan Li et R. R. Mill (Wu et Raven 1999).

8. Références

- Cheng, W. C., and L. K. Fu. 1978. Taxaceae. Fl. Reipubl. Popularis Sin. 7: 439-467.
- Farjon, A. 2001. *World Checklist and Bibliography of Conifers*. 2nd edition. Bath Press, Bath, England.
- Lange, D., and U. Schippmann. 2001. Medicinal and aromatic plants: *Taxus wallichiana*. Scientific Authority of Germany, German Federal Agency for Nature Conservation. Bonn, Germany.
- Nam, L., and L. K. Fu. 1997. Notes on gymnosperms I. Taxonomic treatments of some Chinese conifers. *Novon* 7(3): 261-264.
- Schippmann, U. 2001. CITES medicinal plants significant trade study. Project S 109. German Federal Agency for Nature Conservation. Bonn, Germany.
- Shah, N. C. 1994. Central Institute of Medicinal and Aromatic Plants, Lucknow: in litt. to N. McGough, Royal Botanic Gardens Kew. Reported in Information Document 3, "Revision of the # annotations for medicinal plants and aromatic plants included in the CITES Appendices," for the 14th Meeting of the Plants Committee, Windhoek, February 16-20, 2004.
- Wu, Z., and P. H. Raven (editors). 1999. *Flora of China*. Vol. 4. Science Press, Beijing, China, and Missouri Botanical Garden Press, St. Louis, USA. Available at: <http://flora.huh.harvard.edu/china/mss/volume04/TAXACEAE.published.pdf>. (Accessed March 2, 2004.)